

Fonction publique

Que le comité permanent des prévisions budgétaires en général soit autorisé à étudier la question de l'octroi aux fonctionnaires fédéraux du droit de participation complète au processus politique dont jouissent les autres Canadiens, et que le comité fasse rapport de ses constatations à la Chambre au plus tard le 28 juin 1985.

Le 13 septembre, j'ai voulu soulever à nouveau la question même si je n'ai pas pu la débattre. Mon collègue de Regina-Est l'a débattue en mon nom et en tant que représentant du Nouveau parti démocratique. Là encore, l'affaire a été étouffée quand les députés ministériels ont déclaré que la date que nous proposons ne convenait peut-être pas.

J'ai soulevé cette question au début avril au sujet des élections de l'Ontario. Certains fonctionnaires fédéraux ont trouvé que l'absence de droits politiques leur posait des problèmes. L'un d'entre eux, un employé de Transports Canada, a dû par la suite démissionner de son poste à l'exécutif d'une association locale de circonscription, au risque de perdre son emploi régulier. Lorsque le secrétaire parlementaire a déclaré le 13 septembre, sauf erreur, que cette question ne présentait pas d'urgence puisque nous avons quatre ans pour y répondre, ou trois ans d'ici aux prochaines élections, j'aurais voulu pouvoir intervenir pour lui rappeler que bon nombre d'élections provinciales auront lieu sous peu. Les trois provinces des Prairies doivent tenir des élections d'ici environ un an. Le Québec risque de déclencher des élections un mois après l'élection de son nouveau premier ministre et chef du Parti Québécois. Des élections peuvent avoir lieu à tout moment en Ontario. Lorsque deux ans se seront écoulés depuis le mois de mai dernier, on peut s'attendre à ce que des élections soient déclenchées n'importe quand dans cette province. Les fonctionnaires fédéraux qui travaillent dans les provinces et représentent deux tiers de notre population risquent de se trouver pris par des élections qui doivent avoir lieu sous peu.

Cette affaire est urgente et ne peut pas attendre la fin du mandat du gouvernement. Je voudrais dire au secrétaire parlementaire et, par son entremise, au ministre, que si le gouvernement est disposé à proposer une mesure législative qui pourrait être débattue à la Chambre des communes et renvoyée à une comité législatif, qu'il n'hésite pas à le faire. Qu'il le fasse sans tarder. Je suis disposé à étudier la question, à l'instar, j'en suis sûr, de mes collègues d'Ottawa-Vanier et d'Ottawa-Ouest. D'autres ont également manifesté leur appui. Ne cherchez pas à nous dissuader en nous promettant d'intervenir rapidement, comme le ministre l'a fait lorsque j'ai soulevé la question au cours de la période des questions au début avril, en disant qu'il espérait présenter un rapport à la Chambre très bientôt, pour s'en servir ensuite comme moyen de retarder les choses. Cette affaire ne peut pas et ne doit pas attendre. Je préviens le gouvernement, et je reconnais qu'il existe peut-être pour moi un risque de conflit en l'occurrence, que cette affaire va être portée d'ici quelques semaines devant la Cour fédérale du Canada. Au cours de l'été des avocats du ministère de la Justice et des avocats représentant quatre membres de l'Alliance de la Fonction publique, et moi-même nous sommes penchés sur les tenants et les aboutissants de l'affaire, de façon que la Cour fédérale du Canada puisse, après discussion, statuer sur la question de savoir si la restriction des droits politiques enfreint la Charte des droits et des libertés. A vrai dire, j'aurais préféré que le gouvernement, fidèle à l'engagement solennel qu'il a pris au cours de la campagne électorale, présente une loi pertinente, éliminant ainsi la nécessité de saisir les tribunaux de cette affaire. Voilà ce que je préférerais. Si

j'ai pris cette initiative, avec d'autres, c'est notamment parce que le gouvernement, contrairement à ses promesses, n'a rien fait.

● (1750)

Récemment, j'ai participé aux délibérations du sous-comité du comité de la justice qui étudiait la question des droits à l'égalité. J'ai fait des interventions et j'ai parlé des incidences de l'article pertinent de la Charte qui affirme le droit de l'individu à l'égalité devant la loi et à la protection de la loi, sans discrimination d'aucune sorte. Ces droits, tous les députés le savent, ne peuvent être restreints que par une règle de droit dans des limites qui soient raisonnables et dont la justification puisse se démontrer dans le cadre d'une société libre et démocratique. Si nous adoptons des lois pour restreindre les droits des principaux analystes de la politique et des sous-ministres, je pense que les tribunaux jugeront que ce sont des restrictions raisonnables et dont la justification puisse se démontrer dans le cadre d'une société libre et démocratique; mais ils jugeront tout autrement dans le cas des camionneurs, des secrétaires, des inspecteurs de mines du Yukon, ou de cette foule de gens qui occupent la myriade d'emplois de la Fonction publique du Canada.

Dans le mémoire sur l'égalité qu'elle a adressé au comité, l'Alliance de la Fonction publique a repris essentiellement les mêmes arguments. Cette question resurgit à tout propos, car les syndicats de la Fonction publique, c'est tout à leur honneur, ne sont pas disposés à en rester là et à se contenter des promesses que les partis ont pu faire au cours de la campagne électorale ou pour attendre que quelque chose se produise. Ils exercent de fortes pressions. Je fais de même. Le député d'Ottawa-Vanier, le député d'Ottawa-Ouest et d'autres de nos collègues, notamment la députée de Gatineau (M^{me} Mailly) s'intéressent à la question et insistent sur la nécessité d'agir pour que les fonctionnaires ne soient plus traités comme des citoyens de deuxième ordre. En fait, les circonstances sont telles que les trois partis ont pris position à ce sujet, même si celle que le parti libéral a adoptée est plutôt ambiguë.

Le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) a amorcé des discussions avec les syndicats de la Fonction publique à ce sujet en mars ou en avril dernier. Pour être gentil, je dirai que le gouvernement a tenté d'expliquer son retard à agir en prétendant qu'il y avait eu méprise au sujet de la question de la désindexation des pensions de la Fonction publique, ajoutant que l'Alliance de la Fonction publique était elle-même un organisme politique qui, lors de son congrès de juin, devait décider du choix de son président. Récemment, j'ai eu un entretien avec le nouveau président, M. Daryl Bean, qui avait participé à l'étude de la question en tant que membre de l'exécutif de l'Alliance aussi bien avant sa nomination qu'après. Il m'a fait savoir que le gouvernement n'avait fait aux syndicats de la Fonction publique aucune proposition précise au sujet de ce qu'il entendait faire. Il avait effectué certains sondages, mais ces sondages sont superflus, car les syndicats de la Fonction publique ont très bien formulé leur position tant au sein du conseil mixte qu'ailleurs. Si le gouvernement tient à ce que les syndicats l'énoncent par écrit, ce sera fait dans les 24 heures. Il n'a qu'à nous le demander et nous le lui obtiendrons; nous n'aurions qu'à le saisir de tous les mémoires qu'ils ont présentés jusqu'ici.